



Décembre 2025
N°258

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

<https://mairie-houssen.fr>



Mairie de Houssen

IntraMuros



Distribué par les Conseillers Municipaux

Imprimé par les soins de la Commune, ne pas jeter sur la voie publique

Agenda décembre 2025 - janvier 2026

Samedi 06 décembre 2025, à partir de 14h00, Place du Souvenir : 7^{ème} Marché de Noël, vente de sapins
Dimanche 14 décembre 2025, à partir de 11h30, Salle des fêtes : Repas de Noël des Ainés de la Commune
Lundi 15 décembre 2025, à 19h00, Mairie : Vente de bois
Mardi 16 décembre 2025, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Jeudi 08 janvier 2026, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 10 janvier 2026, à 18h00, rue du Gal Guy Schlessier : Crémation de sapins
Mardi 13 janvier 2026, à 19h00, Salle des fêtes : Vœux du Maire
Mardi 20 janvier 2026, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme



Invitation

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire se tiendra le :

**Mardi 13 Janvier 2026 à 19h00
À la salle des fêtes**

La Municipalité invite l'ensemble de la population à se joindre à elle pour partager ensemble un moment de partage et d'échanges autour du verre de l'amitié.

INFORMATION IMPORTANTE ÉCLAIRAGE PUBLIC



- Le 03 avril 2018, la Commune a mis en place une extinction de l'éclairage public entre 23h30 et 04h00 du matin, dans l'ensemble des rues du village, à l'exception de la RD4 (rues de Lattre, du Ladhof et de la Gare).
- Depuis 2022, la Commune a engagé plusieurs tranches de travaux de rénovation de l'éclairage public, en passant l'ensemble des points lumineux en technologie LED.

Pour des questions de sécurité et de confort, le Conseil Municipal a décidé de rallumer l'ensemble des candélabres du village, avec un abaissement de luminosité la nuit, effectif à partir du **lundi 22 décembre 2025**.

L'intensité pourra être ajustée suivant les secteurs, pour un résultat optimal.

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2025**

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE – NOUVEAUX STATUTS

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- ⇒ Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés
- ⇒ Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000
- ⇒ Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- ⇒ Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009
- ⇒ Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016
- ⇒ Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- ⇒ Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Hésingue le 1^{er} janvier 2018
- ⇒ Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin,
- ⇒ Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace
- ⇒ Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1^{er} janvier 2024

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants ;

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**

EMET un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025, à l'unanimité ;

DEMANDE à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

BATTUES DE CHASSE - RAPPEL

Des battues de chasse petits et grands gibiers sont organisées sur le lot 4 COLMAR / HOUSSEN (secteur côté village - terrain de foot, Brunnwald) aux dates suivantes :

- Dimanches 14, 28 décembre 2025 ; - Dimanches 04, 18 janvier 2026 ;
- Dimanche 1^{er} février 2026.

Pour mieux visualiser les espaces concernés, n'hésitez pas à consulter la carte interactive de Colmar Agglomération via lien suivant :

http://geo.agglo-colmar.fr/chasse_lots_colmar_aggro/

Nous comptons sur votre compréhension et votre vigilance pour respecter et ne pas toucher les panneaux mis en place pour sécuriser les secteurs chassés.

Merci à vous !



NEIGE - VERGLAS

En période hivernale, il est rappelé à chaque habitant de la Commune qu'il lui appartient de déneiger le trottoir situé devant sa propriété lors des intempéries (neige, verglas).

Il est également important de dégager les accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur d'effectuer son travail dans les meilleures conditions possibles.

Pour éviter tout risque de verglas, des cendres, du sable ou encore du sel peuvent être répandus sur le trottoir.

Merci à tous pour votre belle collaboration.

MODIFICATION SENS DE CIRCULATION RÉFLEXION EN COURS



Depuis le 1^{er} novembre 2025, pour répondre aux préoccupations exprimées par certains riverains, la Commune expérimente un sens unique de circulation sur une partie de la rue du Krumgassel, entre la rue de la Croix et la rue Principale.

Il est, par conséquent, interdit de rejoindre la rue de la Croix depuis le tronçon de rue situé entre le n°32 et le n°34 rue Principale.

L'objectif de cette expérimentation est de sécuriser la circulation.

Nous vous invitons à laisser vos avis par mail à accueil@mairie-houssen.fr, par courrier déposé au guichet ou dans la boîte aux lettres de la Mairie, **au plus tard fin janvier 2026**.

A l'issue de cette concertation, la solution la plus adaptée sera retenue.

Vos suggestions sont attendues et essentielles, n'hésitez pas à nous contacter !



FEU TRICOLORE RD4 (RUE DU LADHOF / RUE DE LATTRÉ) EXPÉRIMENTATION



Au courant du mois de décembre 2025, afin de limiter la vitesse des véhicules à l'entrée EST du village (côté rue du Ladhof), la Commune de Houssen souhaite expérimenter la mise en place d'un feu tricolore mobile, dans la traversée du village.

La Commune espère ainsi renforcer la sécurité sur cet axe et répondre à l'inquiétude légitime des riverains, dont les sorties sur cette route sont rendues dangereuses par la vitesse excessive de certains conducteurs.

Cet aménagement permettra également de sécuriser les passages piétons empruntés par les enfants / adultes se rendant aux arrêts de bus, aux écoles, ou chez eux par exemple, etc...

Le positionnement du feu ne sera pas définitif et pourra être déplacé afin de trouver l'emplacement pertinent.

La vitesse autorisée sur cet axe est limitée à 50 km/h jusqu'au 1^{er} passage piéton en arrivant par la rue du Ladhof et, en arrivant par la rue de Lattre, jusqu'au croisement avec la rue de la Gravière.

En dehors de ces zones, la vitesse est limitée à 30 km/h dans l'ensemble des rues du village et la règle de la priorité à droite s'impose.

Vos remarques, observations, suggestions sont vivement attendues en Mairie, par courriel accueil@mairie-houssen.fr, par courrier déposé au guichet ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Merci par avance pour votre implication et votre compréhension, dans l'intérêt de tous.

VIGILANCE CAMBRIOLAGES

Le Département est FORTEMENT impacté par les cambriolages de résidences principales comme secondaires.

Les faits se produisent plus particulièrement en journée, mais également la nuit.

N'hésitez pas à signaler, **en temps réel**, tous les véhicules ou personnes suspectes en composant **directement** le 17.

Contre les
cambriolages,
ayez les
bons réflexes !



Pour plus d'informations sur les réflexes à adopter :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Votre-securite/A-la-maison/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes>

Résultat du Concours de Dessin

« Dessine-moi un joli dessin de Noël »

FÉLICITATIONS et MERCI aux 3 talents en herbe, Mia - 6 ans,
Nathan - 7 ans et Luna - 13 ans !

Ils ont remporté ce concours et permettent de mettre du baume au cœur des aînés de la commune,
grâce à leurs chefs d'œuvre qui illuminent notre invitation au repas de Noël !

Un grand BRAVO également à tous les participants pour leur créativité !

Tous les dessins sont exposés en Mairie.



Une année 2025 riche en événements à La Roselière

L'année 2025 a une nouvelle fois été riche en initiatives, rencontres et projets à La Roselière.

Une semaine citoyenne haute en couleurs

En mars, notre traditionnelle Semaine Citoyenne a rassemblé de nombreux bénévoles venus prêter main-forte à nos équipes. Travaux de peinture, nettoyage des fauteuils roulants, des vites, animations diverses... Chacun a pu mettre la main à la pâte dans une ambiance conviviale et solidaire.

Cap vers l'Allemagne avec le Elsäss Pedal'Âge 2

En juin, nous avons eu le plaisir de participer à la deuxième édition du Elsäss Pedal'Âge, organisée en partenariat avec l'association À Vélo Sans Âge de Biesheim. Après la route des vins en 2023, cette nouvelle escapade à vélo nous a menés en Allemagne, du côté d'Endingen et Breisach, avant une halte inoubliable à l'Écomusée d'Ungersheim.

Grâce à l'acquisition d'un triporteur adapté - équipé d'une plateforme permettant d'accueillir une personne se déplaçant en fauteuil roulant- plusieurs résidents en situation de dépendance plus avancée ont pu eux aussi participer à cette aventure humaine et intergénérationnelle.

La journée du jeudi, passée à l'Écomusée, a été marquée par l'événement À Musée à Tout Âge, avec des animations accessibles à tous, sans distinction de handicap. Une belle journée de découvertes, de partages et de souvenirs !

Malgré une météo capricieuse, résidents, bénévoles et personnels ont été ravis de cette escapade. Le triporteur adapté est d'ailleurs régulièrement utilisé pour les sorties du mardi avec AVSA, et peut également être mis à disposition des familles.

Inauguration de notre licence IV : un bar pour créer du lien

En octobre, nous avons inauguré la licence IV récemment acquise suite à la fermeture d'un restaurant à Urschenheim. Celle-ci permettra l'ouverture ponctuelle d'un espace bar, accessible aux visiteurs. Ce moment a également permis de mettre en lumière les nombreuses initiatives ouvertes vers l'extérieur : la semaine citoyenne, la formation de chiens d'assistance, la table d'hôtes... sans compter le dévouement du personnel.

La table d'hôtes, pour tisser des liens intergénérationnels

Grâce à notre table d'hôtes, les personnes de plus de 60 ans peuvent venir partager un repas de midi dans notre salle de restaurant. Une belle occasion de découvrir La Roselière et, pourquoi pas, de participer aux animations proposées dans l'après-midi.

Une association de bénévoles toujours plus dynamique

Notre association de bénévoles continue de grandir et compte désormais près d'une centaine de personnes engagées dans diverses missions : animations, aide aux repas, entretien, lingeerie, restaurant, moments de culte... Un immense merci à chacun pour sa disponibilité et son engagement !

Envie de nous rejoindre ? Contactez Isabelle, notre animatrice, au 03 89 78 88 84.

Un espace balnéothérapie et kinésithérapie bientôt opérationnel

Enfin, nous sommes heureux d'annoncer que notre nouvel espace de balnéothérapie et kiné sera très bientôt prêt à accueillir les résidents. Ils pourront y bénéficier de soins adaptés pour leur rééducation et le maintien de leurs capacités physiques.

Muriel JENNY
Attachée de Direction



05/06/2025 15:03



CALENDRIER DES POMPIERS

Comme chaque année, nous vous invitons à accueillir nos Sapeurs-Pompiers avec bienveillance.



Ils sonneront chez vous (si ce n'est pas déjà fait) pour vendre leur calendrier 2026.

Par avance, merci pour eux !

Crémation de sapins

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Houssen organise sa traditionnelle crémation de sapins

Samedi 10 janvier 2026



Vous pourrez déposer votre sapin ce jour là dès 13h30, **rue du Gal Guy Schlessner**.

Et à partir de 18h00, venez le voir partir en fumée !



VENTE DE BOIS

La Commune organise une adjudication de bois en Mairie :



Lundi 15 décembre 2025 à 19h00

Le plan et le détail des lots peuvent être retirés en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.



TAILLE D'ARBRES FRUITIERS À DEMI-TIGES

La Société d'Arboriculture Ried Brun et Environs procèdera :

Samedi 28 février 2026, à 14h00

à une démonstration de taille d'arbres fruitiers à demi-tiges au verger communal, rue d'Ostheim.

Vous êtes tous les bienvenus !



INFLUENZA AVIAIRE - RISQUE ÉLEVÉ

Face à l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans plusieurs élevages, conjuguée à la mise en évidence du virus dans la faune sauvage, la France a relevé son niveau de risque qui passe à "élevé" par arrêté ministériel du 17 octobre 2025.

Cette décision impose aux professionnels de la filière volaille, comme aux particuliers détenteurs de volailles, de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Claustration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, zoos) ;
- Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ;
- Équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide ;
- Interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs ;
- Interdiction de compétition de pigeons voyageurs ;
- Restrictions aux transports d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur le site du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>



REPORT DE DATE



5'jahr häft - édition 2026

La Commune de Houssen compte sur vous pour agrémenter l'édition 2026 de notre bulletin annuel, qui retrace les différentes manifestations et activités du village, les moments de bonheur, ...

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2025

Nous publions dans le journal les photos :

- * Des bébés (merci d'indiquer les noms, prénoms, date de naissance du bébé) ; 
- * Des mariés (merci d'indiquer les noms des mariés et la date du mariage) ;
- * Des pacsés (merci d'indiquer le nom des pacsés et la date du PACS).



Nous publions également éventuellement les photos ou textes que vous jugerez intéressants de partager.

Les textes, photos, documents, ..., sont à transmettre de préférence par courriel à l'adresse suivante : accueil@mairie-houssen.fr avec les précisions utiles ou à nous déposer directement en Mairie sur clé USB.

ATTENTION : Ces éléments devront nous parvenir avant le 23 janvier 2026.

Joyeuses Fêtes

Le Maire, Marie-Laure Stoffel,
les Adjoints, le Conseil Municipal
ainsi que l'ensemble
du personnel communal
vous souhaitent de
Très Belles Fêtes
de fin d'année !

